

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 78 (1927)
Heft: 4

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mation des bois. L'Office adressera une requête à ce sujet aux autorités fédérales ; le comité décide de la signer aussi.

8º Les autorités fédérales préparent une révision de la loi fédérale sur l'expropriation. L'Office forestier central se propose de faire connaître le point de vue de la sylviculture en communiquant un mémoire au Secrétariat suisse des paysans, lequel représente dans cette question des intérêts semblables à ceux des sylviculteurs. Le comité se rallie à ce point de vue.

COMMUNICATIONS.

Réunion l'hiver de la Société vaudoise de sylviculture.

(Le 19 février 1927, au bâtiment universitaire de Rumine.)

La séance est ouverte par M. *A. Barbey*, président, qui souhaite la bienvenue aux participants au nombre d'une centaine, parmi lesquels on remarque MM. *M. Petitmermet, H. Badoux, H. Biolley, W. Borel* et *H. Jobez*, membre du Comité de la Société forestière de Franche-Comté — et leur transmet les regrets de MM. les Conseillers d'Etat *Porchet* et *Simon*, empêchés d'assister à la réunion. MM. *E. Muret*, inspecteur cantonal des frêts, et *Cosandey*, chef de service au Département des travaux publics, sont chargés de les représenter. Le président profite de l'occasion pour inviter les sociétaires à faire une active propagande en faveur de la deuxième édition — remaniée et complétée — de la publication de luxe „*Les beaux arbres du canton de Vaud*“, ainsi que de l'Agenda forestier.

Puis M. *J. Bornand*, secrétaire, procède à la lecture du procès-verbal qu'on adopte avec remerciements. L'assemblée se lève ensuite pour honorer la mémoire des membres décédés ; ce sont: MM. *Aimé Porchet, Henri Bernard, César Hautier, Charles-Samuel Golay, Auguste Allaz, Adrien Chappuis, Julien Rochat, Louis Gex et Jules Clavel*.

Au 31 décembre 1926, la Société comptait: 382 membres ordinaires, 3 membres d'honneur et 10 membres étrangers. Total: 395 membres.

L'avarice de la société a subi une diminution de 5773,75 fr. ; au 31 décembre 1926, il n'était plus que de 5318,90 fr. Les comptes de l'exercice soldent par un déficit de 1163,05 fr. Ce résultat financier défavorable est dû à la mévente momentanée des „Beaux arbres“. Afin de pouvoir reconstituer le fonds *Julien Morel* qui a servi à payer les frais de l'édition mentionnée, l'assemblée accepte la proposition du comité consistant à porter la cotisation annuelle de 3 à 4 fr. Les dépenses prévus pour 1927 sont de 3495 fr., les recettes de 3425 fr. Déficit présumé: 70 fr., la cotisation supplémentaire de 1 fr. étant comprise dans les recettes inscrites au budget.

L'assemblée apprend avec un vif regret la démission de M. *Auguste*

Barbey comme membre du comité, au sein duquel il n'a cessé de déployer une activité des plus fécondes. M. *F. Aubert*, dont chacun a pu apprécier les connaissances et l'énergie, est nommé à sa place comme membre du comité, et M. *J. Bornand* est appelé à la présidence. On nomme ensuite MM. *F. Grivaz*, *A. Zimmermann* aux fonctions de vérificateurs des comptes et M. *Adrien Besson* à titre de suppléant. Six nouveaux membres sont admis dans la société.

On décide que la course d'été aura lieu, à la fin de mai, dans l'arrondissement de Vevey, géré par M. *H. Golay*. Rendez-vous à Oron ; visite de la forêt de l'Erberey ; coucher à Châtel-St-Denis. Le lendemain : visite des peuplements ravagés par l'ouragan à St-Légier et à Blonay ; dislocation aux Bains de l'Alliaz.

Puis l'assemblée a l'occasion d'entendre une communication faite par M. *J. J. de Luze*, concernant l'emploi du dispositif de traînage *Raco*.

Après une brève suspension de séance, M. *F. Conte*, inspecteur forestier à Yverdon, présente un travail concis et des plus intéressants sur les *Peupliers*, en traitant ce sujet au point de vue botanique, cultural et commercial. On apprend ainsi que le genre peuplier se distingue des autres genres de feuillus par un polymorphisme qui jette le désarroi parmi les botanistes. La zone de dispersion du genre *Populus* comprend tout l'hémisphère boréal, les espèces américaines étant parentes des espèces européennes. Formes du continent européen : le tremble, le peuplier blanc, le grisard (hybride), le peuplier noir, le peuplier pyramidal (en Suisse, forme mâle). Quant aux formes américaines, à retenir : le faux tremble (*Pop. tremuloides*), à écorce très blanche, le baumier du Canada (*P. balsamea*), le *P. grandidentata* et l'*angustifolia* et surtout le peuplier du Canada, appelé aussi peuplier de Virginie ou de la Caroline (ou encore peuplier suisse régénéré). On rencontre cette dernière essence de Québec au Golfe du Mexique avec des modifications de forme par suite de la station. En Suisse, il existe deux variétés d'une même souche (*P. carolina* et *monilifera*). Le carolin, qui se recommande par sa croissance extrêmement rapide, ne se régénère pas au moyen de semis, mais par bouturage ou plançonnage à grand écartement (10 m \times 10 m) ; en avenue l'écartement peut être moins grand (6 m \times 7 m). Cette essence est très exigeante quant à la nature du terrain (humide, mais non tourbeux) ; elle ne possède pas, à proprement parler, les caractères d'une plante forestière, quoiqu'elle se développe fort bien associée à la verne. Le carolin souffre de la pourriture et son fût est exposé aux attaques du *Cossus ligniperda* et de la *Saperda carcharias*.

Le conférencier fait, en outre, remarquer cette particularité : chez les résineux, la couche du bois d'automne est fixe, tandis qu'elle est variable chez les feuillus.

Puis la parole est donnée à M. *Ch. Gonet* qui aborde la question de : *L'emploi du bois de peuplier*, en déclarant, dans un spirituel préambule,

que cet arbre remplit à merveille le rôle de „bouche-trou“. Le conférencier expose quels sont les qualités et les défauts du bois de peuplier: il est grossier; son poids varie énormément suivant son état de dissécation; sec, il pèse moins que tous ses concurrents et, facteur important, il ne „travaille“ pas, il s'affaisse sans former de fissures ni d'esquilles. On préfère le peuplier carolin au peuplier blanc ou noir. En Suisse, il est peu demandé par les fabriques de cellulose; il est, par contre, d'un emploi très avantageux pour le contreplaquage des meubles qui se disloquent par l'effet de la chaleur (chauffage central) et supporte bien la colle et le vernis; on l'utilise pour l'établissement du plancher des wagons et des camions. Les déchets de scierie du peuplier étant très considérables, les fabriques d'allumettes substituent le tranchage au sciage des billes. Par distillation, ce bois fournit un charbon utilisé dans les poudrières. Le conférencier préconise la vente directe du bois frais aux consommateurs, l'éboutage se faisant au premier nœud.

Cette conférence, très applaudie, est le point de départ d'une discussion nourrie — à laquelle prennent part MM. Comte, Petitmermet, Darbellay, Boriand, Cosandey, Aubert — touchant les exigences des peupliers quant à la station, l'opportunité de les planter le long des routes, la destruction de leurs ennemis. On décide de recommander la diffusion des peupliers dans les alluvions de la plaine du Rhône, de la Broye et de l'Orbe (berges et canaux), comme aussi, dans certains cas déterminés, en bordure des routes. Sur ce, M. J. J. de Luze donne quelques renseignements au sujet de la vente d'un peuplier blanc appartenant à M. Schmutz, à Rolle (voir „Beaux arbres“).

A mentionner aussi l'*appareil à lier les fagots*, exposé par M. Billaud, maréchal, à Donneloye.

Vers 1 heure, la séance est levée et les sociétaires s'acheminent du côté de l'Hôtel de France où un repas les attend. A la fin du dîner prennent encore la parole: M. J. Bornand, le nouveau président, pour un discours de circonstance, puis M. E. Muret, pour mettre en garde contre les dangers de la surexploitation, et enfin M. A. Barbey, pour rappeler au bon souvenir de l'assistance trois sociétaires exilés: MM. Ruffy (Congo), Jaccard (Salonique) et Noverraz (Argentine).

M. Dz.

La forêt à ban d'Adelboden.

(Voir la planche en tête de ce cahier.)

Dans les documents du XV^e siècle, la localité bien connue d'Adelboden, dans l'Überland bernois, figure sous le nom « d'Adelboden dans la forêt », tandis que ses habitants sont désignés comme « forestiers » (Waldleue). C'est dire que la région était abondamment boisée.

Et, pourtant, les avalanches et coups de fœhn, aggravés de glissements de terrains, en arrivèrent à clairirer si bien ces massifs

qu'à un moment donné la commune dut prévoir des mesures de défense contre les exploitations déraisonnables. Elles furent particulièrement nécessaires dans la partie en forte pente dominant la terrasse qui porte aujourd'hui Schlägeli, Innenschwand et Nordschwand. C'est là que sont les emplacements les plus ensoleillés et aussi les mieux abrités du vent, et non loin l'église, la cure et l'auberge, biens communs des gens de la vallée.

Les communications avec les diverses parties de la commune se faisaient par des chemins exposés aux avalanches, aux glissements et aux débordements du torrent de l'Allenbach. L'entretien des ponts et des digues le long des chemins à luge engloutissait de grandes quantités de bois, de même le chauffage de l'eau aux bains d'Oei. Or, tandis que les habitants avaient procédé de bonne heure au partage des prés et des pâturages, les forêts étaient restées bien commun; c'était le cas encore au XVII^e siècle. Aussi bien, la commune dut-elle, à un moment donné, décréter que toute exploitation dans les forêts avoisinant la localité devrait être autorisée au préalable par ses autorités. Il n'est pas possible d'établir quand apparaît pour la première fois cette mesure de défense. C'est en tout cas antérieur à 1617, car l'acte de bannalisation (Bannbrief) de cette année contient l'énumération de bannalisations antérieures.

La cause de la mise à ban de 1617 est à chercher dans le procès que la commune d'Adelboden dut intenter à ses bourgeois Ch. Bircher et consorts. Et c'est en vain que ceux-ci purent établir la preuve que leurs propriétés étaient franches de toute servitude; il fut entendu que les intérêts particuliers étaient subordonnés à celui de la communauté.

Depuis 1617, les forêts au-dessus d'Adelboden sont restées à ban. Il faut souhaiter que la police y sera toujours exercée avec la sévérité que réclament les conditions particulières de cette région.

L'original de l'acte de bannalisation de 1617 est perdu, mais on en possède heureusement une copie. Ceux que ce document intéresserait peuvent le lire in-extenso dans le cahier 1 de 1927 des « Feuilles suisses pour la protection de la nature ». *A. Bärtschi.*

(Traduit d'un article des « Schweizerische Blätter für Naturschutz ».)

CHRONIQUE.

Etranger.

Italie. Nous avons publié, l'année dernière, le déclogue rédigé par l'illustre économiste Luigi Luzzatti pour la « Corporation forestière italienne ». Cette puissante corporation, à laquelle le chef du gouvernement, M. Mussolini, a imprimé une impulsion remarquable, travaille de façon fort efficace à la rénovation forestière de l'Italie.